

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 5 JUIN 2023 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Julien Bussièeres, siège 6

ABSENTS

Dany St-Amant, siège 5

Étaient également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1 mai 2023
 - Séance extraordinaire du 9 mai 2023
 - Séance extraordinaire du 18 mai 2023
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mai 2023
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Dépôt du compte-rendu de la réunion du comité d'embellissement tenue le 24 mai 2023
7. **URBANISME**
 - 7.1 Adoption du second projet de règlement 560-21 amendant le règlement de zonage 560
 - 7.2 Adoption du second projet de règlement 616-1 amendant le règlement 616 sur les usages conditionnels
 - 7.3 PIIA Boisé du ruisseau – 892, Place André-Marcoux – Construction d'un mur de soutènement

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 Acceptation - Offre de services - Réalisation d'études de caractérisation écologique - Trois secteurs de la Ville
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 8.2 Report de vacances - Retraite
- 8.3 Départ à la retraite de Dr Jean Turcotte - Modification de la résolution 057-23-02-06
- 8.4 Entente de services aux personnes sinistrées - Autorisation de signature
- 8.5 Révision des échelles salariales de l'ensemble des employés de la Ville - Octroi du mandat
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande au conseil municipal - Prêt du local de l'Espace culturel Drainville - Modification de la résolution 213-23-05-01
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Demande de permis de réunion
- 10.2 Embauche des effectifs pour le camp de jour - Saison estivale 2023
- 10.3 Participation à la soirée des fêtes
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Acceptation d'une offre de services - Installation d'une clôture à la station d'épuration
- 11.2 Soumission pour le pavage dans diverses rues et réparations
- 11.3 Acceptation de l'offre de services - Terra Vestra - Mobilisation, démobilitation et traitement (gestion des boues)
- 11.4 Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker - Paiement de travaux
- 11.5 Octroi du contrat - Travaux d'excavation - Sentier multifonctionnel - Parc Champêtre
- 11.6 Octroi du contrat - Travaux d'excavation - Terrain de volleyball - Parc Champêtre
- 11.7 Octroi du contrat - Travaux d'excavation - Jeux d'eau et chambre mécanique souterraine - Parc Champêtre
- 11.8 Avis de motion projet de règlement 644-1 amendant le règlement 644 concernant le contrôle et la gestion des matières résiduelles
- 11.9 Avis de motion projet de règlement 646-2 amendant le règlement 646 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023
- 11.10 Embauche d'étudiants aux travaux publics
- 11.11 Octroi de la permanence d'emploi – Employé journalier opérateur
- 11.12 Octroi du contrat - Installation électrique, démantèlement et disposition d'équipement
- 11.13 Programme PRIMEAU - Rues Bellerive et Bernier (Volet 2) - Remplacement de la résolution 217-23-05-01
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

13. VARIA
- 13.1 Aucun
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Une assemblée publique de consultation s'est tenue de 18h32 à 18h40 portant sur les projets de règlement 560-21 amendant le règlement de zonage 560 et 616-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 616.

229-23-06-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié en retirant le point 6.1 de l'ordre du jour et en ajoutant le point 12.1 dès l'ouverture de la présente séance.

ADOPTÉE

230-23-06-05

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9 MAI 2023 ET DU 18 MAI 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2023 et des séances extraordinaires du 9 mai 2023 et du 18 mai 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant ces séances, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 soit adopté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

231-23-06-05

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 1 juin 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 776 335,15 \$ (sept cent soixante seize mille trois cent trente-cinq dollars et quinze sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

ADOPTÉE

232-23-06-05

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

233-23-06-05

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par madame la conseillère Vicky Bombardier à la séance extraordinaire du 9 mai 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance extraordinaire du 9 mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une consultation publique, lors d'une assemblée ayant eu lieu le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement d'urbanisme portant le numéro 560-21 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités concernant l'hébergement touristique de courte durée ainsi que pour les maisons de chambre.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

234-23-06-05

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 616-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 616 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Daniel Lacroix à la séance extraordinaire du 9 mai 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance extraordinaire du 9 mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une consultation publique, lors d'une assemblée ayant eu lieu le 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement d'urbanisme portant le numéro 616-1 « Amendant le règlement 616 sur les usages conditionnels ».

Ce règlement a pour objet de réglementer les modalités sur l'hébergement de courte durée, pour la zone CV-4.

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

235-23-06-05

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 892, PLACE ANDRÉ-MARCOUX – CONSTRUCTION D’UN MUR DE SOUTÈNEMENT

ATTENDU QU’une demande de permis a été déposée pour aménager un mur de soutènement en ardoise au 892, place André-Marcoux, dans la zone R-9 et assujettie au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE l’aménagement du mur de soutènement sera réalisé à l’aide de grosses pierres;

ATTENDU QUE le projet a pour objectif d’améliorer l’écoulement des eaux de surface sur le terrain;

ATTENDU QUE la hauteur maximale prévue pour le mur de soutènement sera d’environ 1,5 m (5 pieds) et d’une longueur d’environ 45 mètres (150 pieds);

ATTENDU QUE le mur de soutènement sera réalisé dans la cour arrière de la propriété, à environ 6 mètres de la limite arrière de terrain et qui est adjacente avec les propriétés situées sur le boulevard des Érables;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

236-23-06-05

ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICES - RÉALISATION D'ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE - TROIS SECTEURS DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville veut octroyer de gré à gré le mandat d'études de caractérisation écologique des secteurs des rues Bernier et Cartier ainsi que le boisé phase 4;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme T2 Environnement pour réaliser notamment les analyses du potentiel faunique et géomatique des trois sites ainsi que les rapports de caractérisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte l'offre de services déposée par la firme T2 Environnement datée du 17 mai 2023 au montant de 23 383,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le maire Pierre Tétrault fait rapport aux citoyens de la Ville de Valcourt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, en conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE ce rapport soit inscrit dans l'Informateur du mois de juin 2023, qui sera transmis à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

237-23-06-05

REPORT DE VACANCES - RETRAITE

ATTENDU qu'un employé a demandé le report de vacances avant la prise de la retraite, conformément au Manuel des cadres et professionnels de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le report du solde de 56 heures de vacances de l'année 2023 de monsieur Alain Martel, directeur des loisirs, au taux de cette année et avant la prise de sa retraite.

ADOPTÉE

238-23-06-05

DÉPART À LA RETRAITE DE DR JEAN TURCOTTE - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 057-23-02-06

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le montant maximal de 1 500 \$ prévu à la résolution 057-23-02-06 adoptée à la séance ordinaire tenue le 6 février 2023 par un montant maximal de 1 603,23 \$ tous frais inclus, dans la même proportion que la contribution de la municipalité du Canton de Valcourt (le partage des frais se fera en deux parts égales), concernant l'événement pour souligner le départ à la retraite de Dr Jean Turcotte. Si d'autres municipalités environnantes souhaitent participer financièrement à l'événement, la part de la Ville de Valcourt diminuera, selon la même proportion que celle de la municipalité du Canton de Valcourt;

De déléguer la municipalité du Canton de Valcourt pour effectuer les dépenses requises dans le cadre de cet événement.

(p.b. 02-190-00-970)

ADOPTÉE

239-23-06-05

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après SCCR) ont conclu une entente de services aux personnes sinistrées, laquelle prévoit la possibilité pour la Ville de demander la prestation, par la SCCR, de Services aux personnes sinistrées;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que la SCCR fournisse des services aux personnes sinistrées dans le cadre de l'intervention d'urgence;

ATTENDU QUE la SCCR souhaite fournir les services aux personnes sinistrées sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte les termes et conditions fixés à l'entente de services aux personnes sinistrées et autorise monsieur le maire et madame la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE

240-23-06-05

RÉVISION DES ÉCHELLES SALARIALES DE L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE - OCTROI DU MANDAT

ATTENDU QUE la Ville veut faire réviser les échelles salariales de l'ensemble des employés municipaux;

ATTENDU l'offre de services de monsieur Maxime Tousignant, consultant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville octroie le mandat de révision des échelles salariales de l'ensemble des employés municipaux à monsieur Maxime Tousignant, consultant, au montant de 4 950 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

241-23-06-05

DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL - PRÊT DU LOCAL DE L'ESPACE CULTUREL DRAINVILLE - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 213-23-05-01

ATTENDU la demande du collectif « Les Créatives », pour le prêt du local de l'Espace culturel Drainville, pour un lieu de rassemblement de nature artistique dédié aux femmes et acceptée par la résolution 213-23-05-01 du conseil municipal lors de la séance tenue le 1er mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter le prêt à titre gratuit de l'Espace culturel Drainville, les mercredis de 18h00 à 20h00, lorsque cette salle est disponible, et ce, pour une année à compter du 1er mai 2023. Il est également permis d'entreposer du matériel au sous-sol, sous réserve de conserver de l'espace pour d'autres utilisateurs potentiels;

QUE le collectif « Les Créatives » s'assure que soit effectué à ses frais, l'entretien ménager de la salle après chaque utilisation;

DE modifier la résolution 213-23-05-01 adoptée à la séance du 1er mai 2023 conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

242-23-06-05

DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut faire la ou les demandes de permis de réunion nécessaires à la tenue de ses activités dans les bâtiments appartenant à la municipalité, soit les bâtiments suivants :

Aréna	1111, boulevard des Cyprès
Ciboulot	900, rue Champêtre
Libellule	975, boulevard des Cyprès
Centre communautaire	820, rue St-Joseph

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Alain Martel, directeur des loisirs, soit et est par la présente autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, tout document nécessaire pour obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, aux bâtiments mentionnés ci-hauts.

ADOPTÉE

243-23-06-05

EMBAUCHE DES EFFECTIFS POUR LE CAMP DE JOUR - SAISON ESTIVALE 2023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour, pour la saison 2023, au départ des activités :

Poste	Candidats	Échelle salariale
Coordonnateur	Laurianne Ferland	Classe : 3 Échelon : 3
Éducatrice spécialisé	Laurelou Purcell	Classe : 2 Échelon : 5
Services de garde	Marylie Gravel	Classe : 1 Échelon : 3
Animateur	Lyvia Cartier Lefèbvre	Classe : 1 Échelon : 4

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Animateur	Danaé Bisailon	Classe : 1 Échelon : 6
Animateur	Magalie Martel Cloutier	Classe : 1 Échelon : 3
Animateur	Emma Bourassa	Classe : 1 Échelon : 2
Animateur	Émy Tétrault	Classe : 1 Échelon : 3
Animateur	Julianne Bédard	Classe : 1 Échelon : 2
Animateur	Mégan Dénomé	Classe : 1 Échelon : 2
Animateur	Karolanne Bourgoïn	Classe : 1 Échelon : 3
Animateur	Alycia Meunier	Classe : 1 Échelon : 3
Animateur	Justine Bourgoïn	Classe : 1 Échelon : 2
Animateur	Noélie Polman	Classe : 1 Échelon : 1
Aide animateur	Mailee Corbeil	Classe : 1 Échelon : 1
Aide animateur	Angélique Vachon	Classe : 1 Échelon : 1
Accompagnateur	Maika Boissé	Classe : 1 Échelon : 1
Accompagnateur	Luka Daigneault	Classe : 1 Échelon : 1

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution adoptée antérieurement en 2023 et portant sur le même objet.

ADOPTÉE

244-23-06-05

PARTICIPATION À LA SOIRÉE DES FÊTES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déléguer à la Ville de Valcourt l'organisation de la Soirée des fêtes 2023, commune pour le Val7, pour les employés, les élus ainsi que les conjoints;

D'autoriser le paiement d'une somme maximale de 80.00 \$ par participant, lequel est non remboursable, après réservation, advenant l'absence de l'un d'eux à l'événement;

La Fête aura lieu au Centre Communautaire de Valcourt le 18 novembre prochain, dès 18h.

La municipalité comprend que les frais reliés à la consommation de boissons alcoolisées seront à la charge du participant.

ADOPTÉE

245-23-06-05

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES / INSTALLATION D'UNE CLÔTURE
À LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU l'offre de services de Clôtures Laplume, en date du 8 mai 2023, pour l'acquisition et l'installation d'une clôture à la station d'épuration;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Clôtures Laplume, pour l'acquisition et l'installation d'une clôture à la station d'épuration, pour un montant de 7 294,18 \$ excluant les taxes applicables (23-050-00-011).

ADOPTÉE

246-23-06-05

SOUSSION POUR LE PAVAGE DANS DIVERSES RUES ET RÉPARATIONS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, par voie d'invitation un appel d'offres pour le pavage dans diverses rues, pour la saison estivale 2023;

ATTENDU QUE toutes les soumissions devaient être acheminées à l'Hôtel de Ville, au plus tard le 15 mai 2023 à 11h;

ATTENDU les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

Pavages Maska inc. 37 391,64 \$ (taxes non incluses)

Construction Eurovia Québec inc. 43 612,20 \$ (taxes non incluses)

Sintra 44 499,62 \$ (taxes non incluses)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission présentée par Pavages Maska inc., pour le pavage dans diverses rues et des réparations, pour la saison estivale 2023, selon les termes et conditions émises dans l'appel d'offres et la soumission présentée en date du 15 mai 2023, au montant de 37 391,64 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

247-23-06-05

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES - TERRA VESTRA - MOBILISATION,
DÉMobilISATION ET TRAITEMENT (GESTION DES BOUES)**

ATTENDU l'offre de services déposée le 11 mai 2023 par la firme Terra Vestra au coût de 8 550 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser notamment la mobilisation et la démobilisation des camions et des citernes ainsi que le traitement des boues au coût de 91 821,00 \$, plus les taxes applicables (127 \$ M³, plus les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de la firme Terra Vestra conformément à ce qui précède et l'offre déposée le 11 mai 2023.

ADOPTÉE

248-23-06-05

AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER - PAIEMENT DE TRAVAUX

ATTENDU que l'entrepreneur Construction Olivier & Lyonnais a soumis à la Ville une facture au montant de 12 510,86 \$, taxes applicables incluses pour des travaux dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte le certificat de paiement numéro 11 émis par la firme Archi Tech Design au montant de 12 510,86 \$, taxes applicables incluses recommandant le paiement de ce montant à l'entrepreneur Construction Olivier & Lyonnais.

ADOPTÉE

249-23-06-05

OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX D'EXCAVATION - SENTIER MULTIFONCTIONNEL - PARC CHAMPÊTRE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du sentier multifonctionnel du parc Champêtre, des travaux d'excavation doivent être réalisés;

ATTENDU le prix soumis par l'excavateur Yves Fontaine & fils inc. au montant de 35 150 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville octroie le contrat d'excavation du sentier multifonctionnel du parc Champêtre à l'excavateur Yves Fontaine & fils inc., au coût de 35 150 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'estimation des travaux datée du 1er mai 2023.

ADOPTÉE

250-23-06-05

OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX D'EXCAVATION - TERRAIN DE VOLLEYBALL - PARC CHAMPÊTRE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du terrain de volleyball du parc Champêtre, des travaux d'excavation doivent être réalisés;

ATTENDU le prix soumis par l'excavateur Yanick Cabana, excavation inc. au montant de 15 125 \$, plus les taxes applicables;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville octroie le contrat d'excavation du terrain de volleyball du parc Champêtre à l'excavateur Yanick Cabana, excavation inc., au coût de 15 125 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'estimation des travaux datée du 30 mars 2023.

ADOPTÉE

251-23-06-05

OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX D'EXCAVATION - JEUX D'EAU ET CHAMBRE MÉCANIQUE SOUTERRAINE - PARC CHAMPÊTRE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement des jeux d'eau et de la chambre mécanique souterraine du parc Champêtre, des travaux d'excavation doivent être réalisés;

ATTENDU le prix soumis par l'excavateur Yanick Cabana, excavation inc. au montant de 1 580 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville octroie le contrat de travaux d'excavation pour les jeux d'eau et la chambre mécanique souterraine du parc Champêtre à l'excavateur Yanick Cabana, excavation inc., au coût de 1 580 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'estimation des travaux datée du 30 mars 2023.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PROJET DE RÈGLEMENT 644-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 644 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix présente et donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du projet de règlement 644-1 amendant le règlement 644 concernant le contrôle et la gestion des matières résiduelles.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PROJET DE RÈGLEMENT 646-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 646 CONCERNANT

L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix présente et donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du projet de règlement 646-2 amendant le règlement 646 concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

252-23-06-05

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la nécessité d'embaucher des employés temporaires aux travaux publics pour la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville embauche monsieur Charles Côté, à compter du 30 mai jusqu'au 15 août 2023 et monsieur Jérémie Strickland, à compter du 26 juin jusqu'au 15 août 2023.

ADOPTÉE

253-23-06-05

OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – EMPLOYÉ JOURNALIER OPÉRATEUR

ATTENDU QUE monsieur Michael Provencher, journalier opérateur à la Ville, a complété avec satisfaction sa période de probation en date du 30 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville octroie la permanence d'emploi à monsieur Michael Provencher, le tout, conformément au Manuel de l'employé et ce, à compter du 30 avril 2023.

ADOPTÉE

254-23-06-05

OCTROI DU CONTRAT - INSTALLATION ÉLECTRIQUE, DÉMANTÈLEMENT ET DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux de raccordement de la nouvelle génératrice à l'usine d'eau potable du Lac Bowker;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE les travaux consistent notamment à installer des conduits, du câblage, démanteler la génératrice existante et procéder à la mise en service;

ATTENDU QUE la Ville accepte de disposer de l'ancienne génératrice, de l'inverseur automatique et du réservoir puisque ces équipements sont remplacés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville octroie le contrat d'installation électrique et de démantèlement de l'équipement (génératrice et accessoires) à l'usine d'eau potable du Lac Bowker à l'entreprise Kopers inc. au montant de 17 950 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 30 mars 2023 ;

QUE la Ville dispose pour un montant de 2 500 \$, de l'ancienne génératrice, de l'inverseur automatique et du réservoir se trouvant à l'usine d'eau potable du Lac Bowker à l'entreprise Kopers inc.

ADOPTÉE

255-23-06-05

PROGRAMME PRIMEAU - RUES BELLERIVE ET BERNIER (VOLET 2) - REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 217-23-05-01

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt s'engage à respecter toutes les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville s'engage à assumer toute les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

256-23-06-05

DÉVELOPPEMENT DU BOISÉ DU RUISSEAU - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF ET DIRECTIVE DE CHANGEMENT À PAYER

ATTENDU QUE la firme de génie EXP recommande à la Ville de payer le décompte progressif numéro 3 au montant de 140 307,18 \$, plus les taxes applicables ainsi que la directive de changement numéro 4 au montant de 8 619,15 \$ à l'entrepreneur Les Excavations Yvon Houle & fils inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse le montant de 148 926,33 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Les Excavations Yvon Houle & fils inc., conformément à la recommandation de la firme de génie EXP datée du 2 juin 2023 afin de payer les coûts reliés au décompte progressif numéro 3 et à la directive de changement numéro 4.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

ADOPTÉE

257-23-06-05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h55.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière